



PROTOCOLE DE SÉCURITÉ POUR LES OPÉRATIONS DE



CHARGEMENT



DECHARGEMENT

(article 4515-1 à 11 du code du travail)

Version

1.01

du

21/12/22

ÉTABLISSEMENT D'ACCUEIL

Nom : EUROVIA ENROBES SUD-OUEST
 Adresse : LA FAYE
 Code postal/ville : 16560 TOURRIERS
 Tél : 05 45 20 63 38
 Email/Fax : 05 45 20 78 83
 Représenté par : BIRAC Jean-Luc - Chef de poste

Horaires d'ouverture de l'établissement aux transporteurs : 7h/12h-13h/16h

Personne à contacter :

M Birac

Tél. : 05 45 20 63 38

TRANSPORTEUR

Nom : TRANSCO
 Adresse : Champlune
 Code postal/ville : 16370 Chevès Releant
 Tél : 01 47 83 24 11
 Email/Fax : contact@joye.germain.com
 Représenté par : Charrière Damien - Conducteur

Horaires d'ouverture de l'établissement aux transporteurs :

Services accessibles :

Hygiène : WC, lavabo, douche, trousse 1er secours

1A • CONSIGNES GÉNÉRALES DE SÉCURITÉ À RESPECTER SUR LE SITE



Se conformer aux consignes données à l'accueil



Respecter la limitation de vitesse



Respecter le plan et sens de circulation



Respecter le code de la route et la signalisation



Interdiction de fumer
Drogues et alcools interdits



Laisser la priorité aux engins



Ne pas circuler avec le bras déplié ou la benne levée



Interdiction de téléphoner

- Le chauffeur doit avoir pris connaissance des présentes consignes de sécurité qui lui ont été transmises par son employeur et qu'il devra présenter sur le site.
- Prendre connaissance et se conformer strictement au plan de circulation situé à l'entrée de l'usine.
- Se présenter sur le pont bascule. S'adresser au bureau d'accueil pour la présentation des documents de transport et prendre connaissance des consignes particulières.
- Prendre connaissance et respecter les procédures de chargement / déchargement affichées au poste de travail et/ou les consignes formulées par le personnel de l'usine avant toute opération.
- Il est interdit de procéder à une opération de chargement et/ou de déchargement en dehors de la présence d'un agent de l'usine et en dehors des heures d'ouverture.
- Les véhicules autorisés à pénétrer sur le site doivent respecter le Code de la Route.
- Respecter la limitation de vitesse sur le site : **20** Km/h
- Les véhicules doivent stationner sur les zones prévues et couper leurs moteurs en phase d'attente.
- Le chauffeur est tenu de rester près de son véhicule pendant toute la durée de l'opération de chargement / déchargement.
- Toute manœuvre en marche arrière ne pourra s'effectuer que sous contrôle d'un responsable du site.
- Les piétons et les engins sont prioritaires sur le site.
- Port **OBLIGATOIRE** des équipements de protection individuelle.

OBLIGATIONS COMPLÉMENTAIRES DU TRANSPORTEUR :

Déclarer tout sous-traitant, même ponctuel à l'établissement d'accueil / Informer son sous-traitant des mesures concernant ce protocole

TOUS LES CHAUFFEURS ET SOUS-TRAITANTS INTERVENANTS SUR NOTRE SITE DOIVENT ÊTRE TENUS INFORMÉS ET MUNIS DU PRÉSENT PROTOCOLE



PROTCOLE DE SÉCURITÉ POUR LES OPÉRATIONS DE



CHARGEMENT



DECHARGEMENT

(article 4515-1 à 1.1 du code du travail)

Version
1.01
du
21/12/22

1B - CONSIGNES SPECIFIQUE AU CHARGEMENT D'ENROBÉ



J'arrête mon moteur en phase d'attente



Je bâche obligatoirement mon camion

Sur indication du basculeur orale ou par panneau lumineux

• Se rendre au lieu de chargement

- INTERDICTION D'UTILISER DU FUEL DANS LES BENNES

- Utilisation de l'anti-adhérent végétal avec modération

• Suivre l'indication du panneau lumineux

• Récupérer le bon de chargement, le signer et renvoyer le bon jaune au moyen du transporteur pneumatique

• Se rendre au quai de bâchage. **Obligation de bâcher tout chargement d'enrobés et par tout temps**

• Interdiction de circuler benne levée

• Les heures de chargement s'entendent **à jour de coupures horaires prévues par le code de la route**

• Pour des raisons de logistique : **les heures de chargement et les affectations de chantier peuvent être modifiées par le personnel du poste SMEC**

1C - CONSIGNES SPECIFIQUE AUX MATERIAUX

Sur indication du basculeur orale ou par panneau lumineux

• Se rendre au lieu de chargement / déchargement

• Chargement ou déchargement **obligatoire sur une zone plane**

• Bennage des camions obligatoires **en pied de tas et circulation sur les tas interdite**

• Interdiction de circuler benne levée sur le site

Toute les consignes spécifiques notés aux point 1B et 1C viennent en complément des consignes générales de sécurité du 1A.

NON RESPECT DU PROTCOLE SECURITE



En cas de non respect du protocole sécurité du poste SMEC, le personnel de celui-ci se réserve le droit de vous refuser le chargement/déchargement et vous interdire l'accès au poste.

OBLIGATIONS COMPLÉMENTAIRES DU TRANSPORTEUR :

Déclarer tout sous-traitant, même ponctuel à l'établissement d'accueil / Informer son sous-traitant des mesures concernant ce protocole

TOUS LES CHAUFFEURS ET SOUS-TRAITANTS INTERVENANTS SUR NOTRE SITE DOIVENT ÊTRE TENUS INFORMES ET MUNIS DU PRESENT PROTCOLE



PROTOCOLE DE SÉCURITÉ POUR LES OPÉRATIONS DE

CHARGEMENT DECHARGEMENT

(article 4515-1 à 11 du code du travail)

Version
1.01
du
21/12/22



INTERDICTION D'UTILISER DU FUEL DANS LES BENNES

Utilisez de l'anti-adhérent végétal avec
modération

OBLIGATIONS COMPLÉMENTAIRES DU TRANSPORTEUR :

Déclarer tout sous-traitant, même ponctuel à l'établissement d'accueil / Informer son sous-traitant des mesures concernant ce protocole

**TOUS LES CHAUFFEURS ET SOUS-TRAITANTS INTERVENANTS SUR NOTRE SITE DOIVENT
ÊTRE TENUS INFORMÉS ET MUNIS DU PRÉSENT PROTOCOLE**



PROTOCOLE DE SÉCURITÉ POUR LES OPÉRATIONS DE

CHARGEMENT DÉCHARGEMENT

(article 4515-1 à 11 du code du travail)

Version
1.01
du
21/12/22

2 - ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE OBLIGATOIRES

OBLIGATOIRE EN PERMANENCE
SUR TOUT LE SITE

COMPLÉMENT POUR LE CHARGEMENT
ET LE DÉCHARGEMENT DES LIANTS
BITUMINEUX



LE PORT DU SHORT EST
INTERDIT SUR LE SITE



• Casque + Visière + Protège nuque

POUR LES LIANTS CHAUDS SI INTERVENTION
DEPUIS TROU D'HOMME

CHARGEMENT



• Détecteur H2S

DÉCHARGEMENT



• APR B ou ABEK



• Détecteur H2S

POUR TOUT AUTRE PRODUIT, SE RÉFÉRER
AUX INFORMATIONS INDIQUÉES SUR SA FICHE
DE DONNÉES DE SÉCURITÉ ET COMPLÉTER LES EPI
EN CONSÉQUENCE

3 . MARCHANDISES

Si ADR, le matériel de transport doit être conforme à l'ADR et le chauffeur détenteur de son cert

ADR		Non ADR
Nom	Code ONU/Classe	
<input type="checkbox"/> Carburant :		<input type="checkbox"/> Emulsion :
<input type="checkbox"/> Acides :		<input type="checkbox"/> Latex :
<input type="checkbox"/> Bitume pur :		<input type="checkbox"/> Fluxant :
<input type="checkbox"/> Bitume modifié :		<input type="checkbox"/> Polymères :
<input type="checkbox"/> Bitume biofluxé :		<input type="checkbox"/> Soufre :
<input type="checkbox"/> Bitume fluxé :		<input checked="" type="checkbox"/> Granulats :
<input type="checkbox"/> Déchets :		<input type="checkbox"/> Autres à préciser :
<input type="checkbox"/> Autres à préciser :		

4 . NATURE DE L'OPÉRATION

DÉCHARGEMENT	<input type="checkbox"/> Ponctuel	<input checked="" type="checkbox"/> Répétitif
CHARGEMENT	<input type="checkbox"/> Ponctuel	<input checked="" type="checkbox"/> Répétitif



PROTCOLE DE SÉCURITÉ POUR LES OPÉRATIONS DE

CHARGEMENT DECHARGEMENT

(article 4515-1 à 11 du code du travail)

Version
1.01
du
21/12/22

5 - CONDITIONNEMENT DES MARCHANDISES

CONDITIONNEMENT	Poids :	Nombre :	Volume :	
	<input type="checkbox"/> Palette <input type="checkbox"/> conteneurs, IBC <input type="checkbox"/> Autres, à préciser :	<input type="checkbox"/> Bidons, Colis <input checked="" type="checkbox"/> Vrac	<input type="checkbox"/> Palettisé <input type="checkbox"/> Citerne	<input type="checkbox"/> Non palettisé <input type="checkbox"/> Big bag

6 - TYPE DE VÉHICULE UTILISÉ

CARACTÉRISTIQUES DU VÉHICULE	<input type="checkbox"/> Véhiculé léger Utilitaire <input checked="" type="checkbox"/> Camion benne et multi-benne	<input type="checkbox"/> Porteur citerne <input type="checkbox"/> Camion Plateau	<input type="checkbox"/> semi-citerne <input type="checkbox"/> Camion Carrossé	<input type="checkbox"/> Camion remorque <input type="checkbox"/> Camion Bâché
	ÉQUIPEMENT DU VÉHICULE	APPAREIL DE LEVAGE ET/OU DE MANUTENTION <input type="checkbox"/> Grue <input type="checkbox"/> Hayon <input type="checkbox"/> Transpalette <input type="checkbox"/> Aucun <input checked="" type="checkbox"/> Autres, à préciser : Bâches		

7 - MOYENS DE CHARGEMENT/ DÉCHARGEMENT

Utiliser des moyens de manutention mécanisés uniquement si vous êtes autorisés, habilités et formés à la manipulation de ceux-ci

ÉTABLISSEMENT D'ACCUEIL	ÉTABLISSEMENT D'ACCUEIL <input type="checkbox"/> Chariot élévateur <input type="checkbox"/> Flexible <input type="checkbox"/> Portique de chargement <input type="checkbox"/> Transpalette <input type="checkbox"/> Pompe <input checked="" type="checkbox"/> Autres, à préciser : Chargeur / Silos			
	TRANSPORTEUR	TRANSPORTEUR <input type="checkbox"/> Chariot élévateur <input type="checkbox"/> Flexible <input type="checkbox"/> Portique de chargement <input type="checkbox"/> Transpalette <input type="checkbox"/> Pompe <input type="checkbox"/> Autres à préciser :		



PROTOCOLE DE SÉCURITÉ POUR LES OPÉRATIONS DE

✓ CHARGEMENT ✓ DECHARGEMENT

(article 4515-1 à 11 du code du travail)

Version
1.01
du
21/12/22

8 - RISQUES PARTICULIERS LORS DE L'OPÉRATION

PHASE D'ACTIVITÉ DANGEREUSE	NATURE DU RISQUE	MESURES DE PRÉVENTION À APPLIQUER ET RESPONSABILITÉ DE LEURS MISES EN ŒUVRE
CIRCULATION SUR LE SITE	Heurt / Écrasement	<ul style="list-style-type: none"> Respect des consignes de circulation. Respect des cheminements piétons. Port d'une tenue haute visibilité.
USINE D'ACCUEIL	Projection / Brûlures	<ul style="list-style-type: none"> Port des EPI adaptés - casque à visière avec protège nuque notamment, Respecter les consignes de sécurité/procédures.
	Projection / Mousseage (mélange liant bitumineux/ produit aqueux)	<ul style="list-style-type: none"> Vérifier l'intérieur du contenant avant chargement du bitume en s'assurant qu'il n'y ait pas d'eau ou autres produit aqueux. Vérifier les cuves de destination lors du déchargement.
	Inhalation toxique / Mortelle H2S	Liants chauds - Intervention depuis le trou d'homme de la citerne : Déchargement = port du masque de catégorie B ou ABEK et détecteur H2S Chargement = port du détecteur H2S
	Écrasement	Rester en dehors de la zone de manutention (à matérialiser)
	Chute de hauteur	Utiliser les équipements collectifs (passerelle de chargement...) ou individuels (harnais)
MANIPULATION DES PRODUITS CHIMIQUES	Renversement	<ul style="list-style-type: none"> Zone plane, propre et dégagée. Respecter les consignes affichées.
	Chute de hauteur	Respecter les consignes affichées.
	Chute de plain-pied	Respecter les cheminements piétons, travailler sur une zone plane, propre et dégagée.
	Projection / Déversement	<ul style="list-style-type: none"> Port des EPI adaptés ou complémentaires indiqués sur la consigne spécifique. Respect des procédures du site (ex : obturateur) + FDS à disposition.

9 - RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT Site ISO 14001



Étant sur un site respectueux de l'environnement, j'ai le devoir de respecter certaines règles. Ainsi, je m'engage à :

- Trier les déchets et les mettre dans les poubelles prévues à cet effet
- Prévenir le personnel de l'usine en cas de rupture d'un flexible ou en cas de déversement de produits sur le sol ou dans les cours d'eau, (présence de kits absorbants sur site)
- Respecter la limitation de vitesse afin de réduire les émissions de poussières et de gaz dans l'atmosphère.

Pour de plus amples informations, la politique environnementale du site est disponible auprès du personnel.

10 - EN CAS D'INCIDENT/ACCIDENT



- STOPPER L'OPÉRATION** de dépotage ou de chargement
- UTILISER L'ARRÊT D'URGENCE** si besoin
- En cas de **DÉTECTION H2S, ÉVACUER LA ZONE**
- ALERTEZ LES AGENTS DE L'USINE** pour contacter les secours extérieurs
- RESPECTER LE PLAN D'ÉVACUATION** et rejoindre les points de rassemblement
- En **CAS DE CONTACT AVEC LA MATIÈRE**, rincer à l'eau abondamment (rinçage-œil 5mn)
- En **CAS DE BRÛLURE** avec le liant chaud : 15 minutes sous eau froide
- UTILISER EXTINCTEUR** adapté en **CAS D'INCENDIE**.



Le numéro d'appel d'urgence est le :

18 ou le **112** (téléphone mobile)

11 - VALIDATION DU PROTOCOLE

Pour les transports, le responsable du transporteur remet une copie du protocole à tous les chauffeurs susceptibles de réaliser des opérations de chargement et de déchargement sur le site. Après avoir pris connaissance du protocole de sécurité, le chauffeur renseigne et signe la case « chauffeur ».

Par la signature de ce protocole, le représentant de l'entreprise de transport et/ou le chauffeur attestent avoir pris connaissance des consignes fournies ci-dessus et s'engagent à les respecter.

ÉTABLISSEMENT D'ACCUEIL	TRANSPORTEUR
Nom : Birac Fonction : Chef de poste Date : 26/04/2023 Signature : <i>BIRAC</i>	Nom : <i>Chervevère</i> TRANSCO Fonction : <i>Chauffeur</i> CHAMPBLANC Date : <i>27/4/23</i> CS 60022 CHERVES RICHEMONT Signature : <i>[Signature]</i> 16121 COGNAC CEDEX Tél. : 05.45.83.24.11 Fax : 05.45.83.11.70 Siret 312 874 751 00017

LISTES DES PIÈCES JOINTES


- Plan de circulation
- Consignes de chargement et de déchargement en fonction du type de produit
- Procédures en cas d'urgence

PROCEDURE DE DECHARGEMENT

SMEC

BITUME

28/03/2019

	DEROULEMENT DES OPERATIONS	OPERATEUR	
		LIVREUR	USINE
ACCUEIL	1 - Réception du véhicule sur le pont bascule		
	2 - Liaison avec la cabine de commande - transmission des documents (bons de livraison, certificat de dépotage) - vérification de la conformité du produit livré - information sur les consignes de sécurité et de dépotage (accès, équipements, ...)	X	X X
	3 - Pesage		X
PREPARATION	4 - Mise en place du véhicule au poste de dépotage	X	
	5 - Arrêt du moteur, freinage du véhicule, coupe-batterie, Mise à la terre du châssis	X	
	6 - Port des équipements de sécurité (vêtements, gants, chaussures, détecteur H2S...)	X	X
	7 - Calage des roues		
	Mise à l'air de la citerne avec vanne pneumatique, Vérification de la fermeture de la vanne de remplissage	X	
	8- Si nécessité d'ouvrir le trou d'homme, s'équiper d'un masque respiratoire Type B 	X	
	9 - Contrôle du volume disponible dans la cuve fixe		X
	10 - Installation du flexible de liaison citerne mobile / cuve fixe	X	
	11 - Vérification de la liaison cuve/citerne		X
	12 - Ouverture des vannes cuves fixe par aspiration		X
13 - Ouverture des vannes cuves mobile	X		
DEPOTAGE	14 - Autorisation et mise en route de la pompe de dépotage		X
	15 - Surveillance du transvasement Rester à disposition proche	X	X
	16 - Contrôle de fin de déchargement	X	X
	17 - Arrêt de la pompe		X
	18 - Fermeture de la vanne de la citerne mobile	X	
	19 - Fermeture de la vanne de la cuve fixe		X
	20 - Enlèvement du flexible	X	
21 - Fermeture de la vanne de mise à l'air	X		
DEPART	22 - Enlèvement du câble de terre et des cales de roues	X	
	23 - Vérification de la signalisation réglementaire	X	
	24 - Pesée du véhicule et signature des documents	X	X

LE PORT DES EPI listés ci-dessous est OBLIGATOIRE



Détecteur H2S

Ouverture Trou d'homme

PLAN DE CIRCULATION



ATTENTION, SUR SA ZONE DE MANOEUVRE, LA CHARGEUSE A LA PRIORITE

20

VITESSE LIMITEE



VOUS ÊTES ICI

PORT DES EPI OBLIGATOIRE



ZONE DE MANOEUVRE DE LA CHARGEUSE

- Véhicules Légers
- Livraison gravillons
- Rabotage
- Liants Charentais
- Chargement Enrobé à Chaud
- Bitume/GNR/Filler
- Barrière Stop - Demander l'ouverture à la chargeuse
- Panneaux de directions

CONSIGNE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL

- **Stoppez le déversement**
- **Contenez la pollution** avec du sable ou des matériaux présents sur le site
- **Prévenez** ou faites prévenir le **CHEF DE POSTE OU BASCULEUR**
- **Absorbez le polluant** avec de l'absorbant ou avec du sable en vous protégeant (portez notamment des gants)
- **Nettoyez bien la zone**
- **Stockez les matériaux souillés dans l'attente de leur évacuation vers des filières agréées :**
 - **dans les containers adaptés**, avec les chiffons souillés et les solides imprégnés, pour les petites quantités,
 - **sur un polyane ou une aire étanche à l'abri des eaux de pluie** pour des plus grosses quantités.





EN CAS D'ACCIDENT

1 – GARDER SON CALME

2 – PROTEGER LA VICTIME OU METTRE EN SECURITE LE SITE POUR EVITER TOUTE AGGRAVATION DU DANGER (SIGNALISATION, BALISAGE)

3 – PREVENIR LE SAUVETEUR SECOURISTE : **M Jean-Luc Birac**

4 – TELEPHONER AU :

◇ **18** pompiers

◇ **15** SAMU

◇ **112** (avec portable)

◇ **17** Gendarmerie

ET DITES

◇ **ICI CHANTIER DE** : **La SMEC - Lieu-dit La Faye – à TOURRIERS**

◇ **NATURE DE L'ACCIDENT** :

◇ **NOMBRE DE VICTIMES** :

◇ **ETAT DE LA OU DES VICTIMES** (la victime saigne-t-elle, parle-t-elle, respire-t-elle et si elle ne respire pas a-t-elle le cœur qui bat, y-a-t-il nécessité de dégager la victime)

◇ **ACCES** : Indiquer l'accès le plus facile et rapide. Eventuellement un point de rencontre

◇ **VENT** : Précisez le sens du vent (pompier uniquement)

NE JAMAIS RACCROCHER EN PREMIER, AU BESOIN PRECISEZ VOTRE NUMERO : **05 45 20 63 38**

5 – PLACER UNE PERSONNE AU DEVANT DES SECOURS

6 – PREVENIR L'ENSEMBLE DU PERSONNEL ET LES RIVERAINS SI NECESSAIRE